



# Pact'EAU

LA LETTRE AGRICOLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA SÈVRE NANTAISE

HIVER 2024 // #05

## EDITO



Depuis de nombreuses années, nous travaillons pour que l'eau qui arrive aux points de captage

présents sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, soit de la meilleure qualité possible. De ce fait, Mauges Communauté qui gère le barrage et l'usine d'eau potable du Longeron (49), s'est rapprochée de l'EPTB de la Sèvre Nantaise. La collectivité apporte son soutien financier aux actions que nous portons auprès des agriculteurs, comme la plantation de haies, la réalisation de mares, etc.

Le thème de notre dossier sur le captage de l'eau potable est suivi par un article tout aussi important sur les prairies. Elles sont essentielles à l'équilibre

écologique des territoires. Elles sont à la fois des hauts lieux de biodiversité, des filtres naturels, des pièges à carbone et des régulateurs de débits qui limitent les inondations et soutiennent la vie aquatique en période estivale.

Tout cela est très précieux ! Il nous faut les protéger.

Je vous invite enfin à participer à la deuxième édition du forum agricole, le 31 janvier 2025.

Meilleurs vœux à toutes et à tous !



Jean-Paul Brégeon  
Président de l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise



## SOMMAIRE :

- p.2 / Dossier : captage d'eau potable, de quoi parle-t-on ?
- p.9 / Les prairies : un atout pour l'agriculture... et l'eau
- p.10 / Le mot des partenaires
- p.11 / Brèves, Agenda

## LE FORUM AUTOUR DE L'AGRICULTURE REVIENT !

Après une édition réussie en 2022, nous avons retroussé nos manches pour préparer un nouveau forum à destination des agriculteurs prévu fin janvier 2025. L'EPTB Sèvre Nantaise et les partenaires agricoles impliqués vous proposent une journée dédiée à l'adaptation des systèmes agricoles, au dérèglement climatique, avec l'intervention de plusieurs spécialistes reconnus (ferme expérimentale de Thorigné-d'Anjou et Serge Zaka, ingénieur agro-climatologue) et des témoignages d'agriculteurs.

Petite nouveauté : une conférence grand public sera proposée en parallèle afin d'apporter des éléments de compréhension aux habitants de notre territoire sur le dérèglement climatique et son impact sur les éléments de notre paysage et l'agriculture.

Programme complet en dernière page de Pact'Eau et sur le site internet [www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com)





© Daniel Brenon

## CAPTAGE D'EAU POTABLE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Tous les ans, 1,3 M. m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés au barrage du Longeron afin de produire de l'eau potable aux habitants de Mauges Communauté dans le Maine et Loire. La qualité de l'eau distribuée dépend, entre autre, de la qualité de la Sèvre. La production fait l'objet d'une surveillance constante et un programme d'action vise à préserver la ressource.

### UN USAGE COLLECTIF DE LA RESSOURCE EN EAU

#### Un territoire à préserver

**757 km<sup>2</sup>, c'est la taille du bassin versant du Longeron sur lequel vous travaillez.** Il est constitué de plus de 200 petits cours d'eau qui traversent vos parcelles pour venir alimenter la Sèvre Nantaise. La particularité de l'eau qui y transite : servir à la production d'eau potable.

En effet, pas très loin de chez vous **plusieurs zones de captage existent depuis de nombreuses années dont celle sur la commune du Longeron (49) directement aménagée sur la Sèvre.** Géré par Mauges Communauté, ce captage constitue un enjeu important pour la qualité de l'eau du territoire qui, vous le savez, est impactée par les activités humaines. En tant qu'exploitant agricole, vous avez un rôle majeur à jouer dans la préservation de cette ressource. Vos pratiques comme l'aménagement de votre parcellaire ont un impact nécessairement positif ou négatif.

En effet, lors d'une pluie, l'eau va se charger des éléments qu'elle rencontre et arriver plus ou moins rapidement jusqu'au cours d'eau. **Les intrants utilisés sur les cultures, la longévité d'une prairie, le passage par une zone humide, la présence ou non d'une zone tampon en sortie d'un drainage peut amener à plus ou moins de pollutions dans ce milieu sensible.** Aujourd'hui, une grande partie des cours d'eau du territoire n'est pas en bon état. La présence de micropolluants (hydrocarbures, métaux, pesticides, etc) et la qualité physico-chimique (phosphore, matières organiques) de l'eau nécessitent une attention collective sur cette ressource pour aboutir, d'ici quelques années, à une qualité essentielle pour les milieux et pour la production d'eau potable.

## Les résultats des analyses de qualité d'eau menées depuis plus de 10 ans

Deux objectifs sont pris en compte pour suivre la qualité de l'eau des rivières :

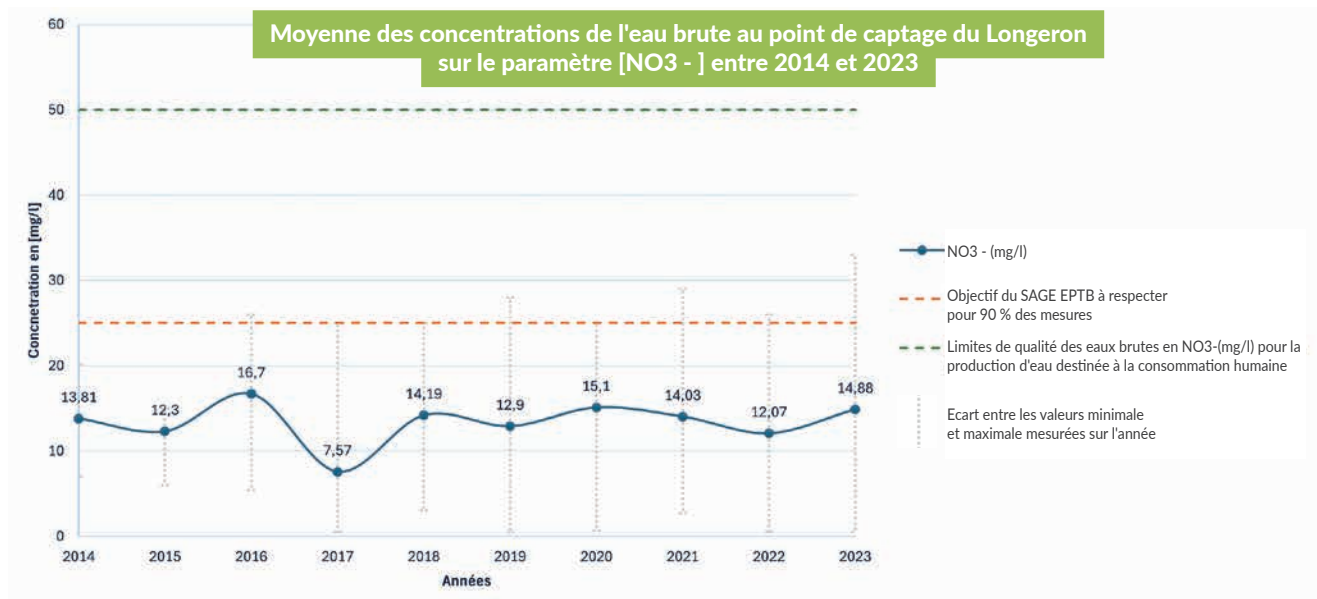
- Les concentrations maximales fixées par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Sèvre Nantaise.
- La limite de qualité pour l'eau brute à usage d'alimentation destinée à la production d'eau potable.

Les concentrations moyennes annuelles en nitrates dans la retenue du Longeron respectent ces deux objectifs entre 2014 et 2023 (25 mg/l pour le SAGE et 50 mg/l pour l'eau potable).

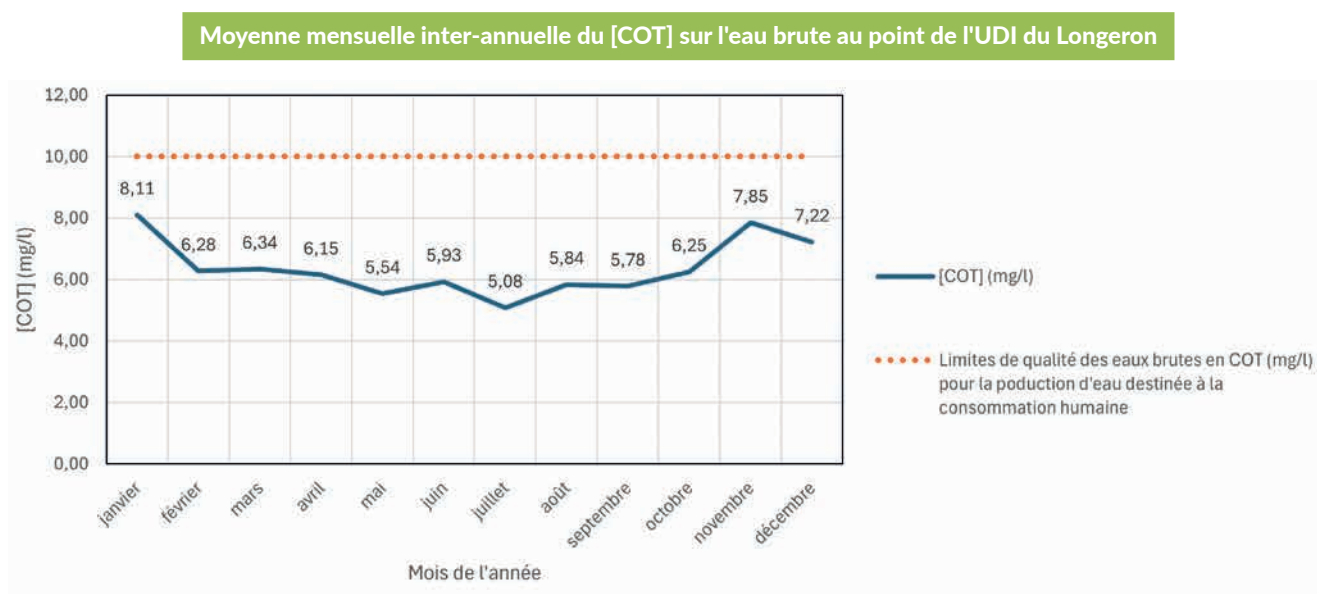
Cependant, sont observés des pics saisonniers principalement hivernaux atteignant jusqu'à 30 mg/l, et dépassant l'objectif SAGE.

458

C'est le nombre de paramètres analysés

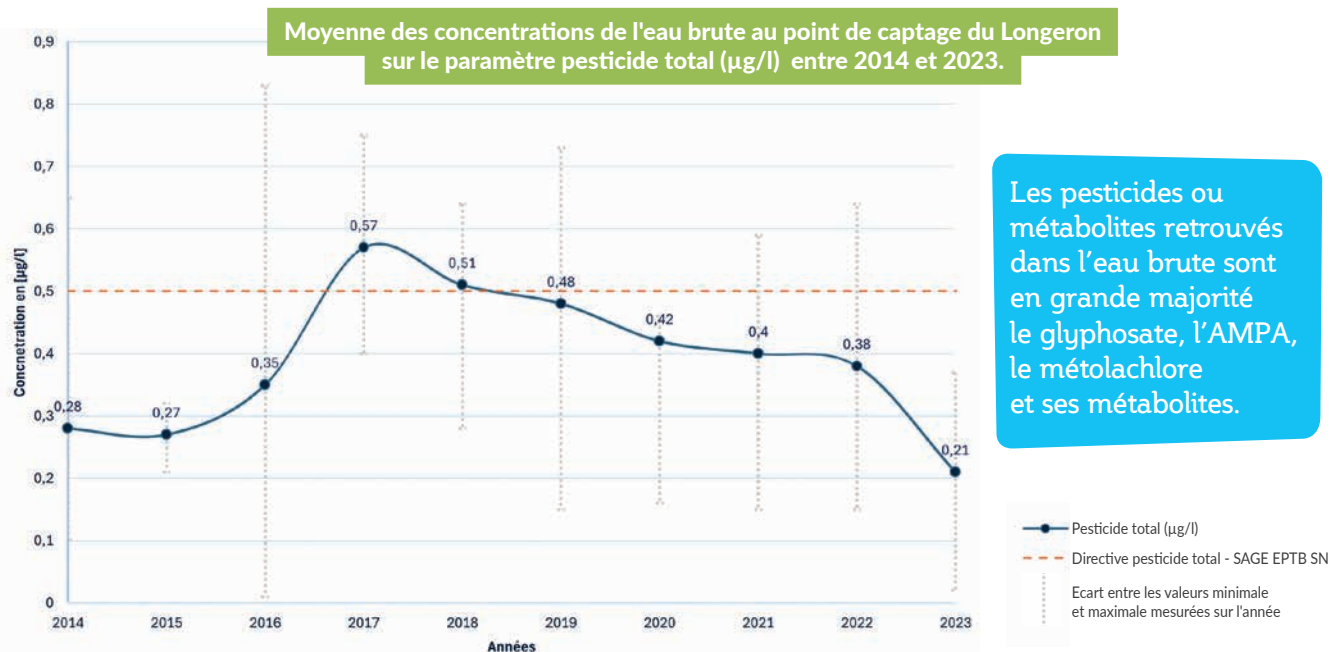


Pour le Carbone Organique Total (COT), la moyenne mensuelle interannuelle des concentrations montre une variabilité saisonnière importante et illustre l'impact du ruissellement sur le transfert de matière organique entre les versants et la rivière, plus important l'hiver que l'été. Ainsi, en cas de fortes pluies, il est possible que la limite qualité eau potable soit dépassée pour le COT.



**Concernant les pesticides**, il est observé une nette diminution des concentrations cumulées moyennes en pesticides, alors même que le nombre de molécules mesurées a plus que doublé entre 2014 et 2023. A noter cependant la forte variabilité des concentrations, dont certaines mesures ont pu dépasser les objectifs du SAGE, bien que cela n'ait pas été le cas en 2023. La limite de qualité pour l'eau potable (5 µg/L) est loin d'être dépassée et garantie la performance des traitements de l'usine.

Ce constat est cependant à nuancer car certains petits cours d'eau du territoire comme l'Ouin présente des concentrations beaucoup plus importantes avec des pics dépassant régulièrement l'objectif du SAGE allant jusqu'à 1,2 µg/L.



La prise de conscience des enjeux de qualité de l'eau par une majorité des acteurs permet, à ce jour d'observer une « non-aggravation », voire un ralentissement de la dégradation de l'eau. Ce constat est porté par nombre d'agriculteurs et d'agricultrices qui ont fait évoluer leurs pratiques ou leur système dans un sens favorable à la qualité de l'eau. C'est encourageant, cela doit se poursuivre et être davantage reconnu par les acteurs du territoire.

### FOCUS SUR LES AUTRES RESSOURCES EN EAU POTABLE SUR LE LONGERON

Vendée Eau assure la production et la distribution de l'eau potable en Vendée. Sur le bassin versant du Longeron, trois ressources produisent de l'eau potable.

La **prise d'eau des Martyrs**, sur la Sèvre Nantaise à Saint Laurent-sur-Sèvre (85), a été rénovée en 2024. La nouvelle usine, sera mise en service début 2025 pour alimenter les communes de St Laurent/Sèvre et Mortagne/Sèvre, pour une capacité de traitement de 2600 m<sup>3</sup>/jour et 400 000 m<sup>3</sup> annuels produits.

**Les captages en eau souterraine du Tail à Pouzauges (85) et de la Pommerai (85)** représentent une production totale annuelle d'environ 300 000 m<sup>3</sup>. Toutes ces ressources sont connectées au réseau de distribution, maillée à l'échelle de la Vendée. Au-delà de ces ressources, les communes vendéennes du bassin du Longeron peuvent aussi être alimentées, selon les secteurs, par Rochereau ou Mervent, ainsi que par les eaux de la Loire.

Comme pour le Longeron, le Tail et la Pommerai sont pourvus de périmètres de protection pour lutter contre les pollutions ponctuelles et accidentelles. Pour la prise d'eau des Martyrs, **la procédure de révision des périmètres de protection est en cours**. Dans les périmètres rapprochés, Vendée Eau peut prendre en charge des aménagements d'infrastructures agroécologiques (haies, mares). Le captage du Tail est par ailleurs éligible aux actions de lutte contre les pollutions diffuses développées dans le cadre du Contrat Territorial Lay-Amont.

## Le traitement de l'eau, dernière étape avant le réseau de distribution

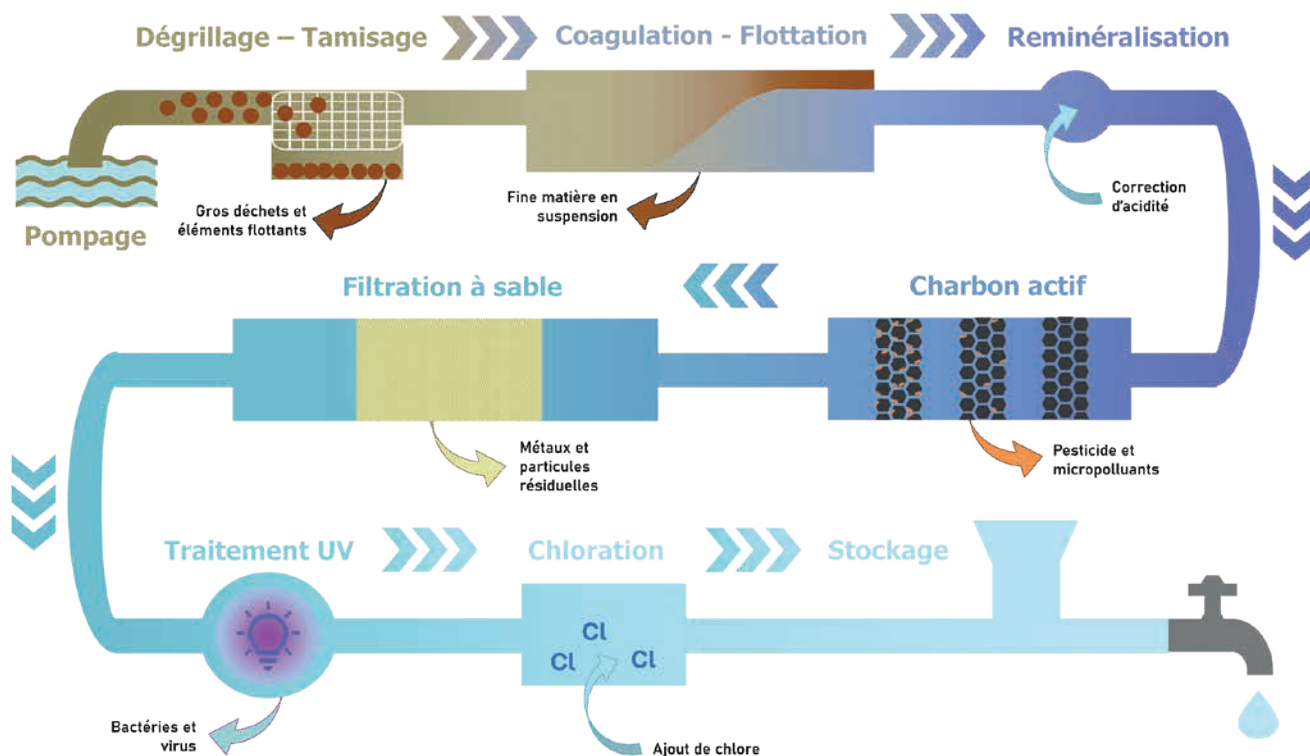
Au cœur du grand cycle de l'eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Mauges Communauté gère l'usine de production d'eau potable du Longeron (49). L'agglomération assure également la bonne distribution de l'eau à ses habitants, entreprises et agriculteurs. La protection de la ressource et la surveillance de la qualité sanitaire de l'eau captée et distribuée font parties des missions importantes de la collectivité.

Avant l'envoi de l'eau dans le réseau de distribution, elle subit plusieurs traitements :



©Mauges Communauté

Intérieur usine : étape de floculation



©Mauges Communauté

Depuis la création de l'usine et malgré les fluctuations de la qualité de l'eau brute, l'eau potable produite respecte les limites de qualité sur tous les paramètres mesurés (microbiologiques ou chimiques) pour les eaux d'alimentation, témoignant de la performance des procédés de potabilisation. Les habitants de l'Agglomération de Mauges Communauté bénéficient ainsi d'une eau de bonne qualité.

**27 000**

C'est le nombre d'usagers domestiques qui bénéficient de l'eau du Longeron

Au-delà des frontières administratives nous partageons tous la même eau, pour l'ensemble des usages sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise. C'est le cas au Longeron, que ce soit pour les besoins de l'agriculture ou de l'usine d'eau potable. L'eau, bien commun, exige une gestion collective, afin de la préservant en qualité qu'en quantité depuis ses sources jusqu'au robinet des habitants abonnés, et il en est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs agissant sur la ressource en eau. Aussi, Mauges Communauté, collectivité qui a la charge de l'alimentation en eau potable pour les Mauges, a sollicité l'EPTB de la Sèvre Nantaise, garant de la cohérence des actions menées sur le bassin versant, afin d'intensifier les actions en faveur d'une meilleure qualité de l'eau à nos abonnés. Au-delà des périmètres de protection du captage au plus près de l'usine, il est indispensable de favoriser le maintien et le développement des pratiques culturelles et d'élevages les plus favorables à une meilleure qualité de l'eau, en concertation étroite notamment avec le monde agricole.

Christophe DOUGÉ, Vice-Président en charge du Grand Cycle de l'Eau à Mauges Communauté

# PRÉVENIR ET PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU

## La protection de la ressource

En dépendant d'une ressource en eau de surface, le captage du Longeron est particulièrement sensible aux pollutions émises et transitant sur le bassin versant.

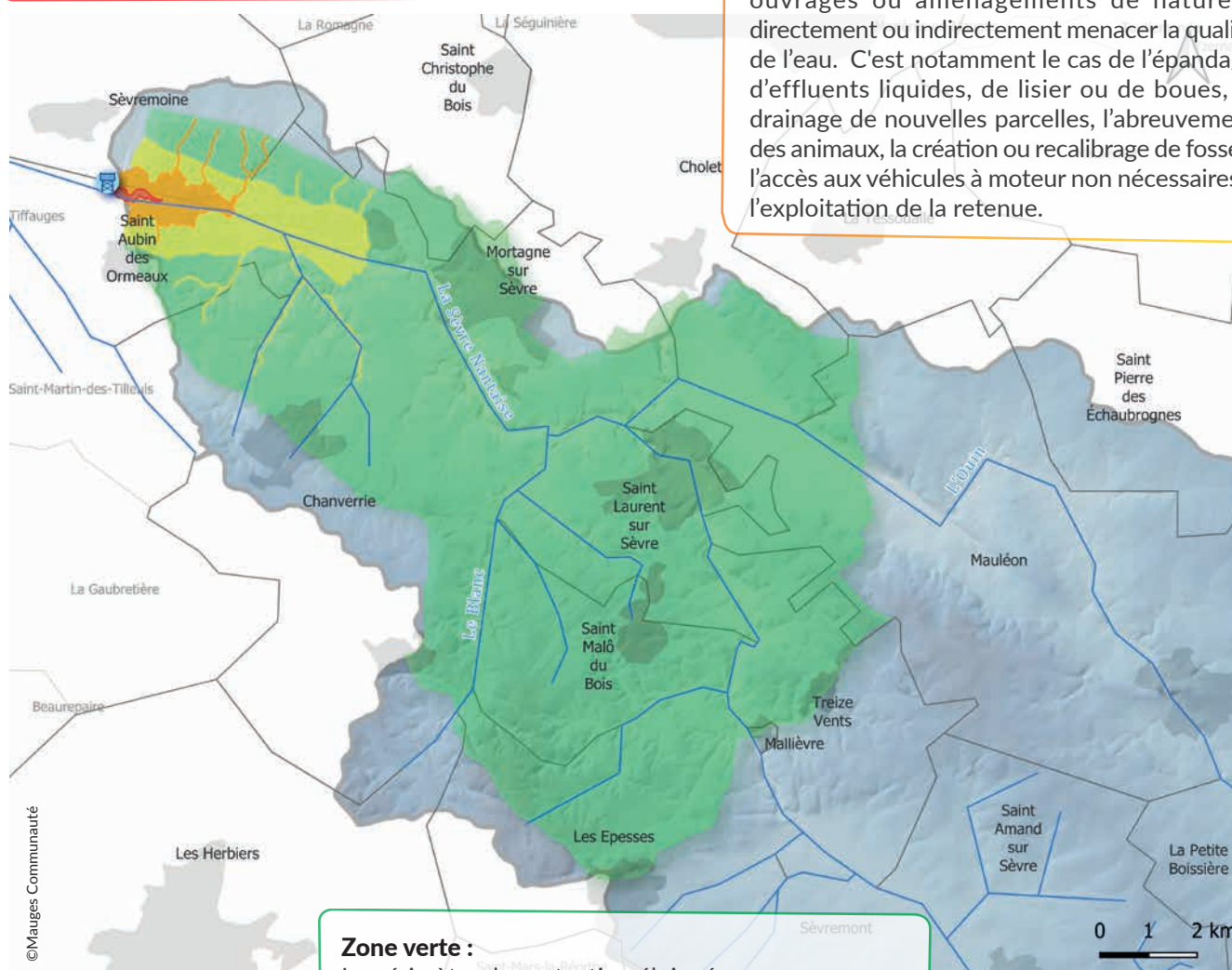
Diverses mesures et dispositifs sont mis en œuvre afin de garantir la qualité de l'eau prélevée :

Des périmètres de protection du captage permettent de restreindre à proximité de la prise d'eau les installations ou les activités potentiellement polluantes. Cela permet de prévenir en premier lieu les pollutions ponctuelles et accidentelles comme une fuite de produit chimique ou d'hydrocarbure.

### Zone rouge :

Le périmètre de protection immédiat : Au plus proche du captage, interdit toutes activités n'ayant pas de lien avec la production d'eau potable.

**Zones orange et jaune :** Les périmètres de protection « rapproché sensible » et « rapproché complémentaire ». Sont interdits ou réglementés toutes installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages ou aménagements de nature à directement ou indirectement menacer la qualité de l'eau. C'est notamment le cas de l'épandage d'effluents liquides, de lisier ou de boues, le drainage de nouvelles parcelles, l'abreuvement des animaux, la création ou recalibrage de fossés, l'accès aux véhicules à moteur non nécessaires à l'exploitation de la retenue.



### Zone verte :

Le périmètre de protection éloigné. Un plan d'alerte y est établi en concertation notamment avec la cellule anti-pollution des sapeurs-pompiers, afin de prévenir l'arrivée de toute pollution accidentelle dans la retenue.

En cas de pollution impactant le captage, malgré le respect des prescriptions des périmètres de protection et le déploiement des plans d'alerte et des mesures de gestion de la pollution, le secteur alimenté par l'eau du Longeron dispose d'un secours, assuré par les eaux de Loire produites par l'usine de Montjean-sur-Loire (49).



## FOCUS SUR LES CYANO

Sur le bassin du Longeron, plusieurs stations de surveillance visuelle des cyanobactéries ont montré ces dernières années que la Sèvre Nantaise pouvait être localement impactée. En 2023, des relevés visuels ont mis en évidence la présence de cyanobactéries benthiques (flocs, biofilms), comme à Mortagne-sur-Sèvre et La Pommeraie. La prolifération de cyanobactéries planctoniques (fleurs d'eau) reste à notre connaissance encore très localisée et souvent en lien avec un transfert depuis un plan d'eau/étang impacté ou sur des faciès très lenticles. En amont du barrage du Longeron il a été observé un bloom de planctoniques (genre *Planktothrix*) en 2023.

Pour rappel certaines espèces de cyanobactéries sont toxinogènes pouvant engendrer des impacts sanitaires pour l'Homme et les animaux. Les toxines produites peuvent se retrouver dans l'eau captée et demande une attention particulière lors du traitement pour éviter tout risque. Depuis 2024, une sonde d'alerte cyanobactérie est installée dans la retenue d'eau du Longeron.

Source : Observatoire de l'EPTB Sèvre Nantaise

# Un territoire en mouvement pour la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau

## La place de l'agriculture

**L'agriculture, un acteur comme les autres dans l'objectif d'une reconquête de la qualité de l'eau ? Assurément non. Pour autant, cela ne la rend pas plus responsable que les autres, ni à avoir davantage de devoirs.** On peut néanmoins trouver un certain consensus dans le principe que **l'exercice d'une activité qui permet de bien nourrir ses concitoyens ne peut pas se faire sans la volonté de permettre à ces mêmes personnes de bénéficier d'une eau de robinet de qualité.**

Bien sûr, nous sommes conscients des freins rencontrés, qu'ils soient techniques ou économiques (un exploitant est aussi un chef d'entreprise !). On peut rencontrer des difficultés, avoir des craintes ou tester sans que cela ne fonctionne.



Maillage bocager

Lorsqu'on estime que près de 50 % du bocage a disparu en un peu plus d'un demi siècle\* et que près de la moitié des agriculteurs, va partir à la retraite d'ici 2030\*\*, les perspectives peuvent paraître inquiétantes. Oui, mais le reste est encore là ! Et si le maintien de l'élevage, très présent dans notre territoire, ne se joue pas qu'au niveau local, la préservation du bocage ne peut se faire que par la volonté des habitants du territoire et ce, quelle que soit leur activité économique. A bien des égards, **l'arbre est précieux parce qu'il est utile mais aussi parce qu'il fait parti de l'identité paysagère de notre territoire.**

\* Source « Etude limitation des transferts », EPTB SN 2022

\*\* Source MSA 2019



## Intégrer pleinement l'arbre dans le système

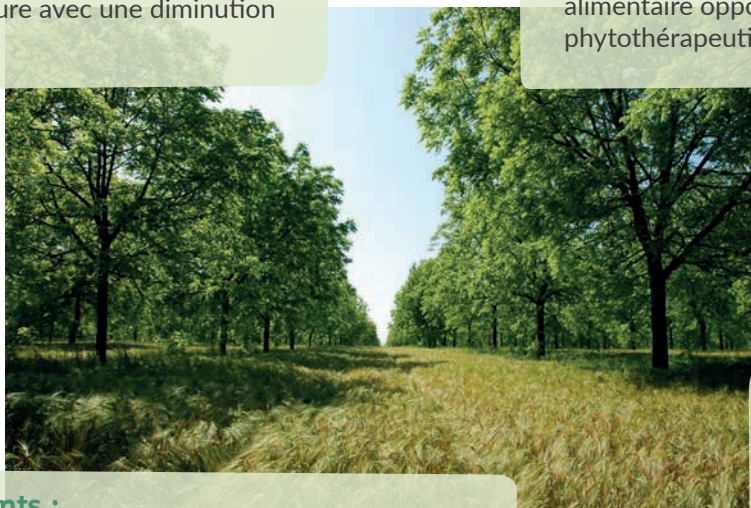
L'arbre est et sera encore davantage un atout dans tous les systèmes d'exploitation agricole. Il est un outil productif facteur de résilience pour l'agriculture. Encore vécu parfois comme une contrainte, ses bénéfices sont multiples.

### Microclimat bénéfique aux cultures :

- › Une haie multistratée peut diminuer de 20 à 50 % la force du vent sur une distance correspondant à plus de 10 fois sa hauteur => gain de rendement et évite que les cultures ne se couchent
- › La présence suffisante d'arbres permet de réguler la température avec une diminution allant jusqu'à 8°C

### Régulateur de croissance et de production animale :

- › Abrisés contre le froid et la chaleur, les animaux consacrent moins d'énergie à lutter contre les conditions climatiques, le gain de croissance est important
- › L'arbre constitue un complément alimentaire opportun avec des propriétés phytothérapeutiques et fourragères



©RMT-agroforesterie

### Économie d'intrants :

- › Plus d'habitats multiplie le nombre d'habitants pour lutter contre les ravageurs et favoriser les pollinisateurs
- › Les pertes de sols sont diminuées tandis que leurs structures et leurs fertilités sont améliorées
- › Remontée de minéraux depuis le système racinaire profond

### Valorisation :

- › Production fruitière, bois énergie, bois de services (piquets...), bois d'oeuvre, voilà autant de valorisation possible... sans oublier la production de litière !

Et en plus, l'agroforesterie participe à la protection des cours d'eau, à la limitation du dérèglement climatique et des inondations, à un accroissement de la biodiversité et enfin à la beauté de nos paysages !!

L'Établissement de la Sèvre Nantaise vous accompagne dans vos projets sur toute la zone du périmètre éloigné du captage d'eau potable du Longeron (voir carte page 6) mais aussi sur le bassin versant de L'Ouin autour de Mauléon ou encore sur le territoire de la Communauté de Communes de Pouzauges.

Plantation de haies, alignements d'arbres intraparcellaires, tout comme la création de mares et de divers aménagements figurent parmi les projets que l'on peut élaborer et réaliser avec vous. Sur l'amont du bassin versant du Longeron d'autres structures peuvent vous accompagner comme Bocage Pays Branché, Sèvre Environnement ou le CPIE Sèvre et Bocage.



Exemple de création de mare



Film "Aménageons le territoire pour retrouver une bonne qualité d'eau" (4 minutes)



# LES PRAIRIES : UN ATOUT POUR L'AGRICULTURE... ET L'EAU

La préservation de la qualité et de la ressource en eau est une des missions de L'Établissement Public du Bassin de la Sèvre Nantaise. Conscient de l'importance de travailler avec les agriculteurs, nous sommes allés à la rencontre d'Hervé Bréjon, élu référent qualité de l'eau de l'EPTB de la Sèvre Nantaise, pour parler des prairies et de l'élevage sur le territoire du Longeron.



## Hervé Bréjon, quelle est votre perception de l'agriculture du territoire ?

Nous avons une agriculture riche de sa diversité. **Nos agriculteurs exercent une activité parmi les plus nobles, nourrir les autres, et à ce titre ils méritent de vivre bien.** Le monde agricole doit pleinement intégrer que la société attend de lui des choses qui vont au-delà, notamment la préservation du cadre de vie et la santé. Je crois en un pacte de confiance qui ne se décrète pas mais se mérite. Je crois qu'il est nécessaire de **s'inscrire dans une démarche lucide et éclairée de soutien à l'agriculture de notre territoire.**

## En quoi les prairies sont-elles utiles pour la qualité de l'eau ?

Les rivières de nos territoires sont sensibles. Il est important que ce qui les alimentent soit filtré avant d'arriver dans le cours d'eau et ce, quelles que soient les activités humaines. Pour l'agriculture, ce sont notamment les prairies qui peuvent jouer ce rôle de tampon !

## Et c'est quoi exactement leurs rôles ?

De nombreuses études ont montré l'intérêt d'une prairie ou d'une bande enherbée positionnée le long d'un cours d'eau. Leur structure permet de retenir les particules ce qui limite l'érosion ainsi que les éléments chimiques et les molécules issues des produits phytosanitaires, assurant alors leur dégradation grâce à l'activité biologique du sol. Ces zones enherbées contribuent aussi à limiter le ruissellement en diminuant la vitesse d'écoulement.

## Le rôle de l'élevage est souvent pointé du doigt en tant qu'emetteur de gaz à effet de serre. Comment faire pour répondre aux deux problématiques ?

Il n'existe pas un seul type d'élevage mais tout un panel. Le maintien des prairies et de l'élevage associé est pour nous essentiel pour préserver nos milieux mais aussi nos paysages. Les enjeux du dérèglement climatique ne sont pas oubliés et c'est à nous de travailler pour tendre vers des systèmes extensifs basés sur la prairie, une faible densité d'animaux à l'hectare sur l'année et la présence de mares, de haies ou de zones humides fonctionnelles. Nos actions et celles des collectivités du territoire sont là pour accompagner les fermes dans leurs évolutions mais aussi pour soutenir l'élevage.

## Et plus concrètement, que proposez-vous ?

Nous évoluons sur trois axes complémentaires.

1/ Le premier consiste à intervenir sur les milieux aquatiques en collaboration étroite avec les agriculteurs puisque bien souvent les cours d'eau traversent leurs parcelles. La gestion de l'abreuvement est un enjeu fort que l'on intègre dans les projets.

2/ Le deuxième axe vise à soutenir les agriculteurs dans le maintien, le changement ou l'évolution de leurs pratiques. Cela passe par des approches individuelles (conseils, MAEC) et collectives (animation de groupes, essais, démonstrations, ...). Cet axe inclut également le maintien de l'élevage sur le territoire.

3/ Le troisième axe est transversal aux deux autres. Nous les accompagnons techniquement et financièrement dans l'aménagement et la gestion de leurs parcelles (haies, mare, agroforesterie, gestion des zones humides...).



**300 000 €/AN**

sont mobilisés auprès des agriculteurs pour des actions d'accompagnement

**200 000 €/AN**

investis pour des projets de plantations, d'agroforesterie, de création de mares...

**14 M. €**

c'est le montant total des sommes versées aux fermes engagées en MAEC depuis 2015

Plus d'infos, contactez-nous au 02 51 80 09 51 ou [agriculture@sevre-nantaise.com](mailto:agriculture@sevre-nantaise.com)

# LES MOTS DES PARTENAIRES

## GÉRER LES MANQUES COMME LES EXCÈS D'EAU : UNE JOURNÉE D'INFORMATION POUR COMPRENDRE LE CYCLE DE L'EAU ET AINSI MIEUX S'ADAPTER

Par Morgane Morandeau, AGROBIO 79

Le 15 octobre 2024, des agriculteurs du territoire sont venus échanger et réfléchir aux solutions d'adaptation de leurs pratiques pour préserver la ressource en eau.

Un point sur le cycle de l'eau a permis de travailler sur des solutions pour mieux s'adapter aux phénomènes climatiques actuels, sécheresses et excès d'eau, à différentes échelles (cf tableau ci-contre).

Nous avons aussi abordé le fonctionnement de la gouvernance et la gestion collective de l'eau afin de pouvoir s'y impliquer.

Les participants ont partagé les multiples adaptations déjà en place sur leur ferme. Ils ont également soulevé plusieurs incohérences qu'ils ont pu constater autour de leurs exploitations (arrachage de haies, compensation de projet éolien par du drainage de parcelles, etc.) et ont exprimé des envies de changements structurels du système actuel. Une journée à renouveler !

A l'échelle de la parcelle	A l'échelle de l'exploitation	A l'échelle du bassin versant
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ralentir la circulation de l'eau (meilleur stockage)</li><li>• Gestion des haies</li><li>• Sols perméables</li><li>• Taux de MO suffisants</li><li>• Choisir les productions adaptées à la nature du sol</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Redonner vie au cours d'eau</li><li>• Adapter l'assolement (diminuer les cultures gourmandes en eau l'été)</li><li>• Pratiques pour limiter le ruissellement (adapter la taille des parcelles, favoriser l'utilisation de l'eau verte)</li><li>• Accès à la MO localement</li><li>• Outils d'irrigation/paillage</li><li>• Alimentation locale des animaux d'élevage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conservation des haies</li><li>• Remédiation</li><li>• Restauration des zones humides + maintien du bocage</li><li>• Pâturage pour l'élevage</li><li>• Encourager l'agroforesterie</li><li>• Communiquer et accompagner sur les freins au changement</li></ul>

Adapter ses pratiques pour préserver la ressource : quelles solutions ?

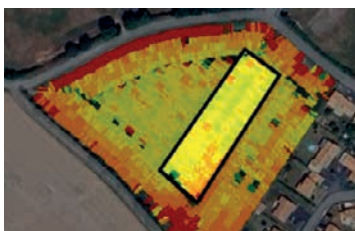
## DIMINUTION DU TRAVAIL DU SOL SANS RECOURS À LA CHIMIE : JUSQU'OUÙ PEUT-ON ALLER AVEC LA CULTURE DU MAÏS ?

Par Samuel Oheix, GAB 85

Le groupe d'échange TCS bio 85, coanimé par le GAB 85 et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, regroupe des agriculteurs motivés par la diminution du travail du sol sans recours à la chimie. Depuis 2022, des essais sont menés autour du strip-till.

En 2022 et 2023, le groupe a mis en place des essais de maïs en strip-till dans différents couverts vivants (avoine-féverole, trèfles), sans engrais minéral et sans destruction chimique. Les résultats ont été très instructifs. Cependant, la technique paraît aujourd'hui difficile à imaginer en routine.

En 2024, les participants du groupe ont choisi de tester une technique intermédiaire de diminution du travail du sol : le semis en strip-till après un scalpage superficiel à la fraise rotative (profondeur 4 cm). Ainsi, le travail du sol profond n'a lieu que sur la futur ligne de semis du maïs, tous les 75 cm. Quatre fermes ont été suivies en Vendée, dont deux à Saint-Malô-du-Bois.



Cartographie des rendements de la parcelle étudiée avec ciblage d'une zone à analyser (ici bande en labour)

A l'EARL La Liberté, plusieurs modalités de préparation de sol ont été comparées grâce à la cartographie des rendements : 1) labour, 2) strip-till après déchaumage 10 cm, 3) strip-till après scalpage 4 cm. La météo du printemps a été défavorable à la bonne gestion du salissement, et le sol plus motteux côté strip-till a provoqué des pertes de pieds. Côté labour, la récolte a été plus impactante pour le sol (ornières), ce qui a obligé cet automne à décompacter à profondeur 30 cm.

Le détail des observations et conclusions de l'étude seront disponibles cet hiver sur la page du groupe TCS bio 85.

Pour l'EARL La Liberté, l'itinéraire technique « scalpage superficiel + semis strip-till » a été adopté en routine.

L'an prochain, tous les maïs seront semés de cette manière.

Plus d'infos sur le groupe d'échange sur <https://www.gab85.org/> (taper « abc » dans la barre de recherche) ou contacter le GAB 85 ou la Chambre d'Agriculture. Vidéo de l'essai 2022 sur la page Youtube du GAB 85 : « Semis dans un couvert vivant »

## EN BREF

### MAEC, DES MESURES AVEC UN ENGAGEMENT À LA PARCELLE

En plus des MAEC système, d'autres mesures sont ouvertes sur le territoire et n'engagent que les parcelles concernées. La mesure « gestion des prairies humides » (201 € / ha) permet de valoriser des pratiques de pâturage extensif dans des parcelles souvent difficiles. Cette mesure est ouverte sur l'ensemble du territoire du Longeron. Depuis 2023, une mesure « gestion des haies » peut aussi être contractualisée dans des parcelles situées en Pays de la Loire (0,80 € / ml engagé). Le cahier des charges est particulièrement intéressant pour les jeunes plantations. Certaines mesures peuvent aussi se cumuler, y compris avec les aides Bio, apportant une plus value financière intéressante ! Prenez le temps de vous informer lors des réunions d'informations organisées sur le territoire ou sur le site [agri.sevre-nantaise.com/](http://agri.sevre-nantaise.com/) (autodiagnostic MAEC).

### UN GUIDE DU RIVERAIN ÉGALEMENT À DESTINATION DES AGRICULTEURS

Le Guide des bonnes pratiques du riverain est sorti il y a quelques mois. Destiné à tous les habitants qui habitent près d'un cours d'eau, mais aussi aux agriculteurs, il vous apporte des clés de compréhension sur la gestion des milieux aquatiques, vos droits et obligations ainsi que des conseils techniques. Vous pouvez le retrouver dans votre mairie ainsi qu'en téléchargement sur le site de l'EPTB.

### L'ÉQUIPE DES TECHNICIENS RENFORCÉE SUR L'OUIN (79)

Début octobre 2024, Aurianne REGI a rejoint l'équipe de l'EPTB Sèvre Nantaise, en tant que Technicienne Rivières-Bocage. Elle travaille principalement sur le bassin versant de l'Ouin, l'un des 8 secteurs prioritaires du Contrat Territorial Eau de la Sèvre Nantaise, avec Muriel RIBEYROLLES, déjà présente sur le secteur. Aurianne prend en charge des missions de restauration des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc.) d'une part et des missions d'aménagement du territoire (haies, bosquets, zones tampons, fossés, mares, etc.) d'autre part avec Yann BINAUT. Pour les exploitants concernés, vous aurez donc l'occasion de la rencontrer au fur et à mesure des projets !



Lettre d'information éditée par l'EPTB Sèvre Nantaise. Directeur de la publication : Jean-Paul Brégeon. Rédaction : EPTB SN. Crédits photos : EPTB SN (sauf mentions contraires). Graphisme : EPTB SN. Impression : Souchu Imprimerie Clisson. Papier PEFC fabriqué en France, encres végétales. Tirage : 1300 ex.  
[www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com)



## AGENDA

### 20 décembre 2024 dès 9h30

Poursuivre sa transition agro-écologique, post MAEC. Et si je réfléchissais à une conversion à l'Agriculture Biologique ? Echanges, tour de parcelle et co-construction de systèmes économes en intrants. Moutiers sous Chantemerle (79) Animées par le CIVAM Haut Bocage et Agrobio 79  
Infos François MARQUIS : 06.88.82.14.85  
Morgane MORANDEAU : 06.38.20.20.90

### 9, 23 janvier et 6 février 2025

Observer ses bovins et piloter leur santé par la ration (OBSALIM®). Décrypter les signes des animaux, agir sur leur santé et la rentabilité du troupeau (VIVEA). Pouzauges (85) Animée par la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire  
Infos Cyril Sarrazin : 02.51.36.81.31

### 31 janvier 2025 de 9h15 à 17h

Forum agricole « Le climat change, je change aussi ! » Experts, témoignage d'agriculteurs et ateliers sur une ferme. Salle « La libellule » St-Amand-sur-Sèvre (79) Infos EPTB Sèvre Nantaise : 02.51.80.09.51

### Mars 2025 :

Réunions d'information mesures MAEC. Dates et lieux à venir. Organisées par l'EPTB Sèvre Nantaise Infos Mélanie Baillard : 06.26.33.65.52

### 22 mars 2025 :

Visite du captage et de l'usine d'eau potable du Longeron organisée par Mauges Communauté dans le cadre de la journée mondiale de l'eau.

### VOS INTERLOCUTEURS À L'EPTB SÈVRE NANTAISE

Mélanie Baillard (06.26.33.65.52)  
Yann Binaut (06.17.45.33.92)  
[agriculture@sevre-nantaise.com](mailto:agriculture@sevre-nantaise.com)

Avec le soutien financier de :



### Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise

Moulin de Nid d'Oie, 10 bis route de Nid d'Oie CS 49405, 44194 Clisson Cedex  
02 51 80 09 51 - [eptb@sevre-nantaise.com](mailto:eptb@sevre-nantaise.com)

Ouvert à tous les agriculteurs. Participation gratuite et déjeuner offert\*

\*pour les agriculteurs

Le climat change, je change aussi !

Conférences, table ronde, ateliers sur le terrain...

COMPRENDRE, ANTICIPER ET S'ADAPTER !

Vendredi 31 janvier de 9h15 à 17h

Salle "La libellule" à Saint-Amand-sur-Sèvre (79)

Avec Serge ZAKA & la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou

Inscription obligatoire avant le 15 janvier



Par téléphone au 02 51 80 09 51  
En ligne via ce QRcode



Ils expliquent et partagent leur expérience

### Serge ZAKA

Le célèbre lanceur d'alerte sur les impacts du changement climatique sur la production agricole, Serge ZAKA ingénieur agronome et docteur en agro climatologie nous dévoile des pistes pour garantir un avenir résilient à notre agriculture locale.

- Comment le changement climatique va affecter nos rendements agricoles ?
- Quels sont les principaux risques auxquels nos agriculteurs et notre alimentation seront exposés ?
- Quelles productions sont à envisager dès aujourd'hui pour anticiper l'avenir ?

Le dérèglement climatique est une réalité du quotidien bouleversant tous nos repères techniques. Ce forum vise à partager des solutions à travers des conférences, des témoignages et des ateliers concrets sur le terrain.

Pour que chacun trouve les meilleures adaptations.

Programme de la journée du vendredi 31 janvier



9h15/9h30 Accueil café

9h30 Mots d'introduction

9h45 Interventions d'experts

- Serge Zaka
- La ferme de Thorigné d'Anjou

11h45 Table ronde avec témoignages d'agriculteurs et des deux experts

12h30/14h Repas gratuit sur inscription

14h15 Trois ateliers sur le terrain

- Systèmes de culture
- Gestion du sol
- Aménagements du parcellaire

16h45 Verre de l'amitié

20h30 Conférences avec Marie Mézière et Serge Zaka

### Les gestionnaires de la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou

Vous ne faisiez pas partie des 1 300 visiteurs de la porte ouverte de la ferme en mai dernier... Qu'à cela ne tienne, la ferme expérimentale de Thorigné vient à votre rencontre !

Ils seront deux à venir partager les travaux menés autour de cet élevage en viande bovine bio.

« Nous pratiquons un élevage acteur de la transition, efficient, viable et transposable. Nous proposons des itinéraires fiables et éprouvés », décrit Julien Fortin, le directeur de la ferme expérimentale.

### Carte d'identité de la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou

- > En agriculture biologique depuis sa création en 1998.
- > 145 ha de terres plutôt hydromorphes.
- > Fourrages : 58 ha PP, 51 ha PT, 3 ha luzerne, 8 ha mélange céréales/protéagineux ensilé.
- > Grains : 12 ha triticale/pois, 6 ha féverole, 2 ha triticale, 2 ha blé.
- > Essais : 3 ha.
- > 130 UGB au total dont 80 VA Limousines, 1 taureau Angus, 2 taureaux Limousins.
- > Sorties annuelles : 26 femelles, 20 croisés Lim x Angus, 16 bœufs Lim, 4 broutards, 6 veaux.

Action organisée dans le cadre du Contrat Territorial Eau de la Sèvre Nantaise avec le soutien des partenaires financiers



Toutes les informations sur votre smartphone en flashant ce QRCode

